

Appel à candidature : faites entendre votre voix au Conseil de Développement de l'Agglomération de Château-Thierry !

L'Agglomération de Château-Thierry s'engage dans la construction collective de son projet de territoire à l'horizon 2030 et a décidé de mettre en place un conseil de développement. Pour cela nous avons besoin de vous !

Vous travaillez, consommez, habitez ou pratiquez une activité sur le territoire de l'agglomération de Château-Thierry ?

Vous êtes membre d'une association culturelle ou sportive ?

Vous êtes parent d'enfant(s) fréquentant un des centres de loisirs ou crèches ?

Vous allez à la piscine Citélium, au centre Culturel de Fère-en-Tardenois ?

Vous utilisez au quotidien les services de l'agglomération (transport public, collecte des déchets, etc.) ?

Vous aimez votre territoire et souhaitez participer à son développement ?

Pas besoin d'être un expert ! Il suffit d'avoir envie d'apporter son expérience, son avis et ses idées et d'avoir envie de travailler ensemble !

Le Conseil de Développement est composé de 40 membres répartis en deux collèges : les partenaires institutionnels et la société civile.

Ses membres sont bénévoles. Ils ont un avis consultatif sur les projets du territoire.

Le Conseil de développement, c'est quoi ?

- Un lieu de mobilisation de la société civile c'est pourquoi les élus du Conseil communautaire ne peuvent pas en être membres ;
- Un lieu de propositions et d'initiatives ;
- Un relais d'informations auprès de la population et une interface entre les habitants et la Communauté d'Agglomération de Château-Thierry ;
- Un lieu de concertation sur des enjeux d'aménagement et de développement.
- Il se donne pour horizon commun l'intérêt général des habitants du territoire aujourd'hui et demain.
- Il est indépendant et objectif. Les membres doivent donc avoir un positionnement désintéressé et ouvert à la diversité des opinions.
- Il a pour vocation de tisser des liens avec les territoires proches notamment en se rapprochant d'autres instances de démocratie participative.

Rejoignez le conseil de développement de l'Agglomération en téléchargeant le formulaire d'inscription sur www.carct.fr et en le renvoyant complété avant le 15 janvier 2019, soit par mail à codev@carct.fr soit par courrier au siège de l'Agglomération au 9 rue Vallée, 02400 Château-Thierry.

CONTACT PRESSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

Animatrice du Conseil de Développement :
Jackie Larbalétrier

Téléphone :
03 23 82 08 14

Courriel :
codev@carct.fr

Adresse :
9 rue Vallée BP 50272
02400 Château-Thierry

Site web :
www.carct.fr



[facebook.com/Communauté d'Agglomération
Région de Château-Thierry](https://www.facebook.com/Communauté-d'Agglomération-Région-de-Château-Thierry)



twitter.com/CARCThierry



Rejoindre le conseil de développement

Formulaire à retourner par mail à codev@carct.fr ou
par courrier à la Communauté d'Agglomération
9 rue Vallée, 02400 Château-Thierry

avant le 15 janvier 2019

Vos coordonnées

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Qui êtes-vous ?

Votre sexe :

Homme

Femme

Votre âge :

entre 18 et 29 ans

entre 29 et 59 ans

plus de 59 ans

Votre activité (merci de préciser : secteur d'activité, nature de l'association,...)

Activité professionnelle : _____

Bénévole dans une association : _____

Autres : _____

NB : les candidat.e.s au conseil de développement ne doivent pas être élu.e.s au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Quels sont les sujets qui vous intéressent et que vous souhaiteriez traiter au sein du conseil ?

Quelles sont vos attentes en intégrant le conseil de développement ?
